



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.21.110.AV

Parc de trois éoliennes dans et à proximité de la zone
d'activité économique à SOIGNIES et BRAINE-LE-
COMTE

Avis adopté le 30/11/2021

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique(s):* 40.10.01.04.03 (classe 1)
- *Demandeur :* Electrabel S.A.
- *Auteur de l'étude :* Sertius S.A.
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 20/10/2021
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)
 - Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1^{er}§1^{er}, alinéa 2 du Code du Développement territorial (CoDT)
- *Audition :* 23/11/2021

Projet :

- *Localisation :* Dans et à proximité du parc d'activité économique de Soignies-Braine-le-Comte
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'activité économique mixte, zone agricole
- *Catégorie de projet:* 4 - Processus industriels relatifs à l'énergie

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'implantation et l'exploitation d'un parc de trois éoliennes situées sur les territoires communaux de Soignies et Braine-le-Comte, le long de la N57. Une éolienne en projet s'implante en zone agricole au plan de secteur et les deux autres dans la zone d'activité économique mixte de Soignies - Braine-le-Comte actuellement en cours de développement.

Les éoliennes projetées présentent une puissance individuelle de 2,2 à 2,5 MW et une hauteur totale variant de 130 à 150 m (selon les modèles étudiés).

Le projet éolien est situé à environ 308 m du parc éolien existant de Soignies exploité par Wind4Wallonia 2.

La cabine de tête sera au pied de l'éolienne n°2, à proximité directe d'une cabine électrique déjà existante dans la zone d'activité. Depuis cette cabine, le courant sera acheminé jusqu'au poste de raccordement de Soignies de (+3,3 km).

Ce projet est co-développé avec l'Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut IDEA.

AVIS

Avis sur les objectifs du projet

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis favorable sur le projet tel que présenté sous réserve de vérifier la comptabilité de ce projet avec le projet de révision de plans de secteur visant l'inscription d'un périmètre de réservation pour l'implantation d'une liaison électrique de 380kV entre Avelgem et Courcelles.

Le Pôle constate que le projet s'implante à proximité d'un parc éolien existant ainsi qu'au sein d'un parc industriel qui présente déjà certaines nuisances sur l'environnement.

Ce projet est en outre co-développé avec l'IDEA. Il s'inscrit ainsi dans la stratégie d'IDEA visant à promouvoir la production d'énergie dans les zones d'activité économique et de favoriser l'émergence de communautés d'énergie renouvelable (CER). Il salue cette initiative.

Le Pôle remarque toutefois la proximité du projet par rapport à certaines conciergeries. Il demande de s'assurer que les mesures nécessaires soient prises afin de garantir un confort de vie acceptable pour les habitants de celles-ci. Le Pôle s'interroge sur l'opportunité d'appliquer la référence de 43 dB(A) en période nocturne pour ces conciergeries. D'une manière plus générale, étant donné la multiplication des projets éoliens dans les zones d'activité économique, le Pôle estime qu'une réflexion devrait être menée sur la manière d'appréhender l'impact des éoliennes sur la santé des personnes présentes et/ou habitant au sein de ces zones, notamment en matière de bruit et d'effet stroboscopique.

En ce qui concerne la hauteur des modèles définis, il constate qu'un modèle présentant une hauteur de 150 m permettra de maximiser le potentiel venteux. Il appuie dès lors le choix du demandeur d'envisager ce type de modèle pour les éoliennes WT₁ et WT₃. Par contre, en ce qui concerne l'éolienne WT₂, le Pôle estime qu'il y a lieu de maintenir un modèle présentant une hauteur de 130 m afin de respecter les distances par rapport aux zones habitées préconisées par le Cadre de Référence.

A la lecture de l'étude, le Pôle constate que le projet éolien s'implante au sein du périmètre actuel du projet de révision de plans de secteur¹ visant l'inscription d'un périmètre de réservation pour l'implantation d'une liaison électrique de 380kV entre Avelgem et Courcelles (projet "Boucle du Hainaut" en cours de procédure). Selon le Pôle, il est indispensable que ces deux projets soient compatibles. Il conditionne dès lors son avis favorable à la vérification de cette comptabilité.

Enfin, le Pôle rappelle son avis d'initiative sur le développement éolien en Wallonie de juillet 2018 (Réf.: AT.18.40.AV), émis en commun avec le Pôle Environnement, et complété en octobre 2020 (Réf.: AT.20.34.AV) dans lequel les deux Pôles estiment indispensable la mise en place des outils et réflexions suivants :


- Réalisation d'un document-cadre synthétique au statut juridique clair et intégrant deux niveaux de réflexion à savoir le niveau régional et le niveau local ou transcommunal,
- Adoption d'un outil de planification spatiale,
- Elaboration d'une stratégie de suivi des impacts environnementaux.

¹ Plans de secteur de TOURNAI-LEUZE-PERUWELZ, ATH-LESSINES-ENGHIEN, MONS-BORINAGE, LA LOUVIÈRE-SOIGNIES et CHARLEROI

Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.

Il aurait toutefois apprécié que la synthèse de l'étude et du résumé non technique ainsi que la présentation faite à la Section mentionnent le projet de révision de plans de secteur "Boucle du Hainaut".


Samuël SAELENS
Président